

tion à ce sujet et j'espère qu'avant la fin de la session le Gouvernement annoncera un projet susceptible de remédier à l'état de choses existant.

M. FORKE: J'hésite quelque peu à participer à ce débat, sentant que je manque des renseignements que possèdent d'autres députés de notre groupe au sujet de cette question de revision de la loi des banques. Avant d'aborder le sujet, on me permettra de féliciter les membres du comité des banques qui ont étudié avec tant d'assiduité et si soigneusement les divers aspects de la question bancaire. Pour moi, qui n'ai lu qu'à la hâte les rapports des journaux, j'ai été frappé de leur ingéniosité et de l'étude soignée qu'ils ont faite des diverses questions qui sont venues devant le comité. La délibération de cette question, je le reconnais, est devenue assez fatigante, elle se prolonge. On l'a étudiée soigneusement; mais je me permets d'attirer l'attention du comité sur le fait qu'une question n'est jamais réglée tant qu'elle ne l'est pas convenablement, et je doute fort que nous soyons arrivés au point d'affirmer que cette question a été convenablement réglée.

Il se peut que des difficultés se soient produites au début à cause de certaines théories qui ont été exposées devant le comité et ont alarmé certains de ses membres et les députés. Je puis les assurer qu'il n'y a pas raison de s'alarmer avec un ministre des Finances comme celui que nous avons (M. Fielding) et un Parlement composé comme celui-ci. Il me semble que les honorables députés peuvent être assurés qu'aucun changement radical ou même sérieux ne se produira dans la loi des banques pendant la durée de cette législature. J'éprouve le plus profond respect pour le ministre des Finances, personne n'en a plus que moi, mais sans doute parce qu'il a longtemps occupé ce poste, il a vu que les choses fonctionnaient harmonieusement et il est heureux de les laisser telles qu'elles sont, préférant, en cas d'erreur, d'errer dans le sens de la sécurité. Dans le cas actuel, il a été fort prudent. D'après ce que je puis savoir, on n'a guère modifié la loi des banques et c'est en substance la même loi que celle que nous avons depuis dix ans.

Actuellement, un mécontentement profond existe dans tout le pays au sujet de notre situation financière et, pour ma part, je désirerais que cette question soit soigneusement examinée. Je puis parler de mon expérience personnelle. Dans mon bureau j'ai un gros volume contenant les témoignages entendus devant le comité des banques. Je n'ai pas eu le temps de lire un seul de ces témoignages et

je suis parfaitement convaincu que la majorité des membres de la Chambre sont exactement dans la même position que moi. On leur demande de voter cette loi des banques et ils ignorent ce dont il s'agit, ou ce que sont ces témoignages donnés devant le comité. Je ne crois pas que le Parlement ait jamais entendu autant de témoignages ou qu'il ait jamais autant approfondi la question qu'à l'époque où ces témoignages ont été rendus devant le comité. C'est une des raisons pour lesquelles il me semble que la Chambre et le peuple devraient avoir le loisir d'étudier la question sous toutes ses faces. Des banquiers m'ont écrit pour me demander des exemplaires de ces témoignages et je suis convaincu que tous les banquiers du Canada ne connaissent pas les témoignages en question et qu'ils n'ont pas suffisamment étudié la question pour offrir à leurs représentants les suggestions qu'ils seraient susceptibles de présenter s'ils étaient plus au courant. Il se peut que ceux qui désirent aller trop loin ont fait le jeu de ceux qui ne veulent rien changer. Je ne sais si les honorables députés saisissent bien mon idée. Ceux-là ont rendu les autres timorés, et d'autres qui auraient voulu avancer un peu, ont craint de bouger de peur de voir mettre en pratique certaines des idées avancées. Comme je l'ai déjà dit, cette revision ne sera pas finale quoi qu'il en soit. Il ne devrait exister aucun antagonisme entre les diverses classes d'individus du pays. Il devrait être évident pour tout le monde que les banques ne peuvent exister que par les affaires qu'elles font avec le peuple du pays et si le système adopté agit au détriment des affaires du pays, peu importe que ces affaires soient agricoles ou industrielles, ce seront les banques qui, à la fin, en souffriront. C'est pourquoi les banques et le peuple sont également intéressés à ce que nous possédions un système financier convenable. J'ai sous les yeux un bref extrait d'un article écrit par le colonel MacLaren dans la dernière livraison du *Financial Post*. Je vais le lire en demandant aux honorables députés de l'écouter attentivement. L'article se lit:

Les procédures devant le comité des banques n'ont pas amélioré la situation en dépit des efforts du président, M. A. K. Maclean, un des députés doué du plus grand tact, et les connaissances très étendues du ministre des Finances. L'antagonisme entre les cultivateurs et les banquiers au Canada tend à s'accroître de plus en plus.

Pour ma part, je déplore que l'antagonisme puisse exister entre deux classes de notre pays.

Il appartient aux financiers de doter le pays des meilleures institutions possible. D'après ce que j'ai su,—je n'en connais rien personnellement,—les banquiers ont déclaré